



Nouvelle Organisation Scolaire Réunion d'information

24 novembre 2009

Ph MAUGER, Inspecteur de l'Éducation Nationale
JL DELANNOY, Maire de Mériel



Introduction et rappel des textes



- **L'organisation du temps scolaire**

- À compter de la rentrée 2008, le temps scolaire = **24 heures / semaine** pour tous les élèves, **+ 2 heures** pour ceux qui rencontrent des **difficultés d'apprentissage : Aides Aux Apprentissages**.
- L'enseignement scolaire hebdomadaire **peut se répartir sur quatre jours ou sur 9 demi-journées** du lundi au vendredi.
- L'AAA peut se faire à raison d'**une heure/jour sur 2 jours ou ½ heure chaque jour**
- **L'IA fixe les heures d'entrée et de sortie** des écoles dans le cadre du règlement type départemental (article R. 411-5 du code de l'éducation).
Le **maire peut modifier les heures d'entrée et de sortie** en raison de circonstances locales (article L. 521-3 du code de l'éducation).

- **L'organisation de l'AAA**

- Le **conseil des maîtres propose** à l'inspecteur de l'éducation nationale l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée au sein de l'école, comprenant le repérage des difficultés des élèves, l'organisation hebdomadaire des aides personnalisées et les modalités d'évaluation de l'effet de ces aides en termes de progrès des élèves.
L'**inspecteur de l'éducation nationale arrête ce dispositif** pour l'année scolaire.
- **Le maître de la classe met en œuvre l'aide personnalisée** et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des moyens disponibles.
- **L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable** afin que l'aide personnalisée trouve sa pleine efficacité. Un emploi de temps hebdomadaire est présenté aux parents qui donnent leur accord.



A propos des rythmes (1/3)

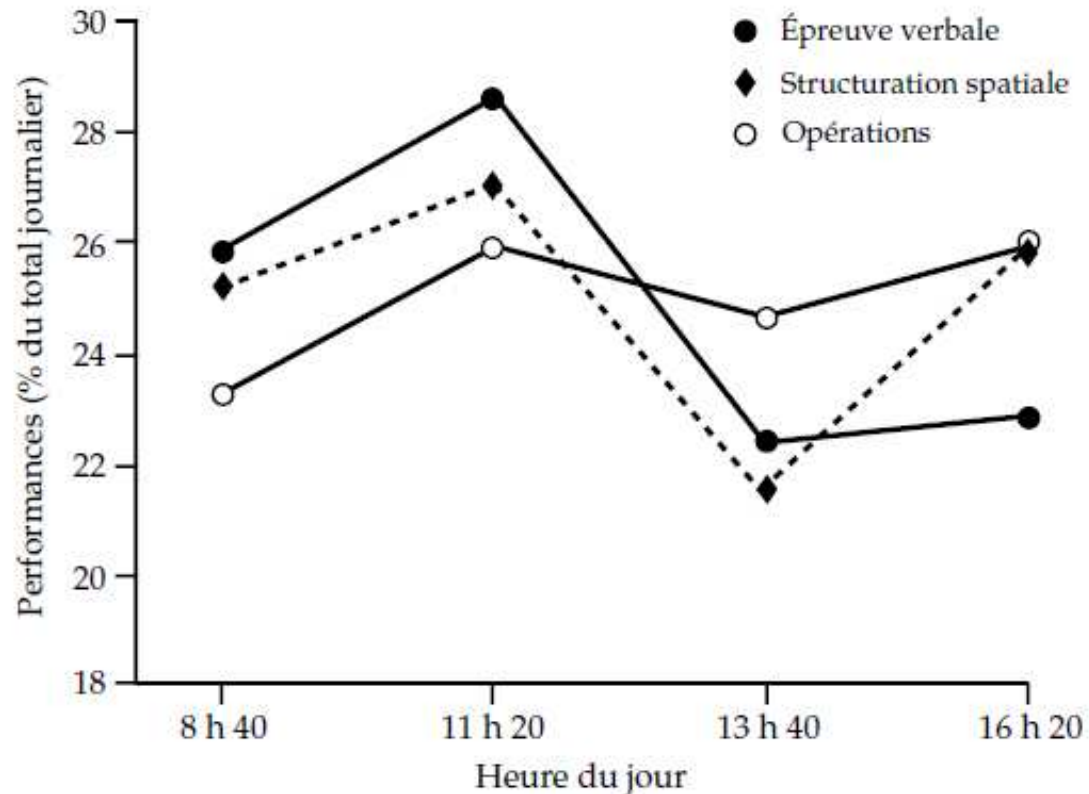


Figure 4.1 : Variations journalières des performances d'élèves de 10-11 ans à trois épreuves (verbale, structuration spatiale, calcul rapide/additions) (d'après Testu, 1994b)



A propos des rythmes (2/3)

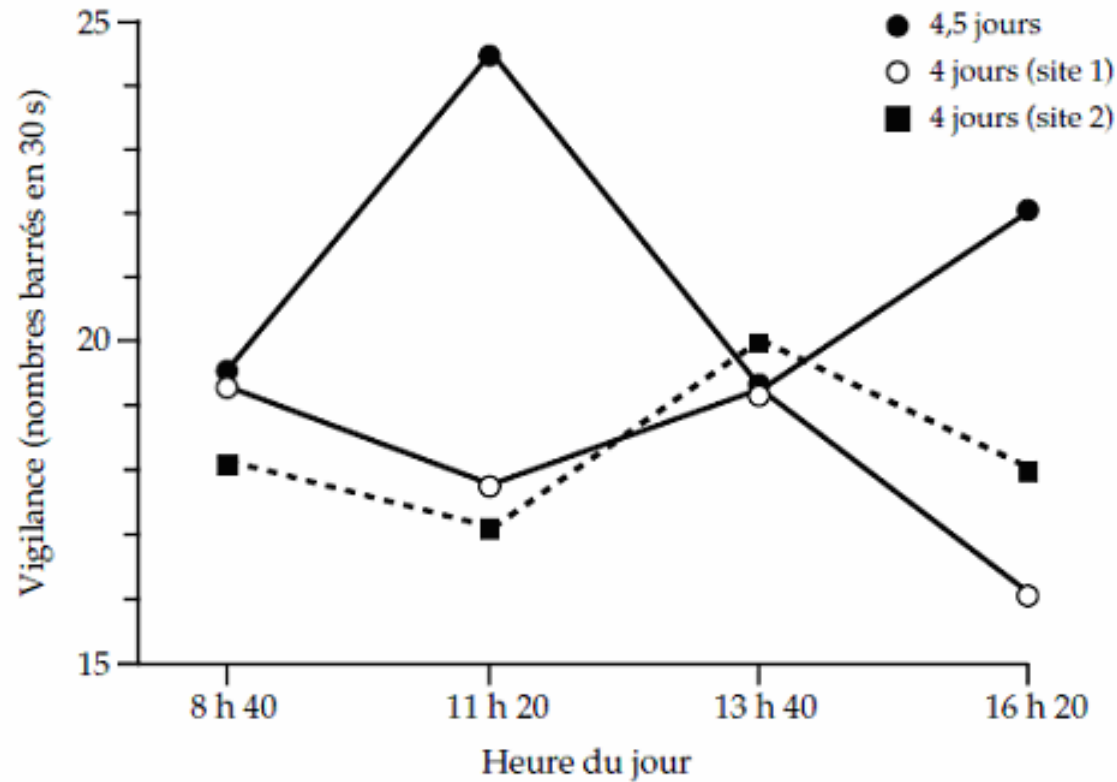


Figure 4.4 : Fluctuations journalières de la vigilance d'élèves de 6-7 ans travaillant 4 jours (2 sites géographiques différents) ou 4,5 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi matin) (d'après Testu, 1994b)



A propos des rythmes (3/3)

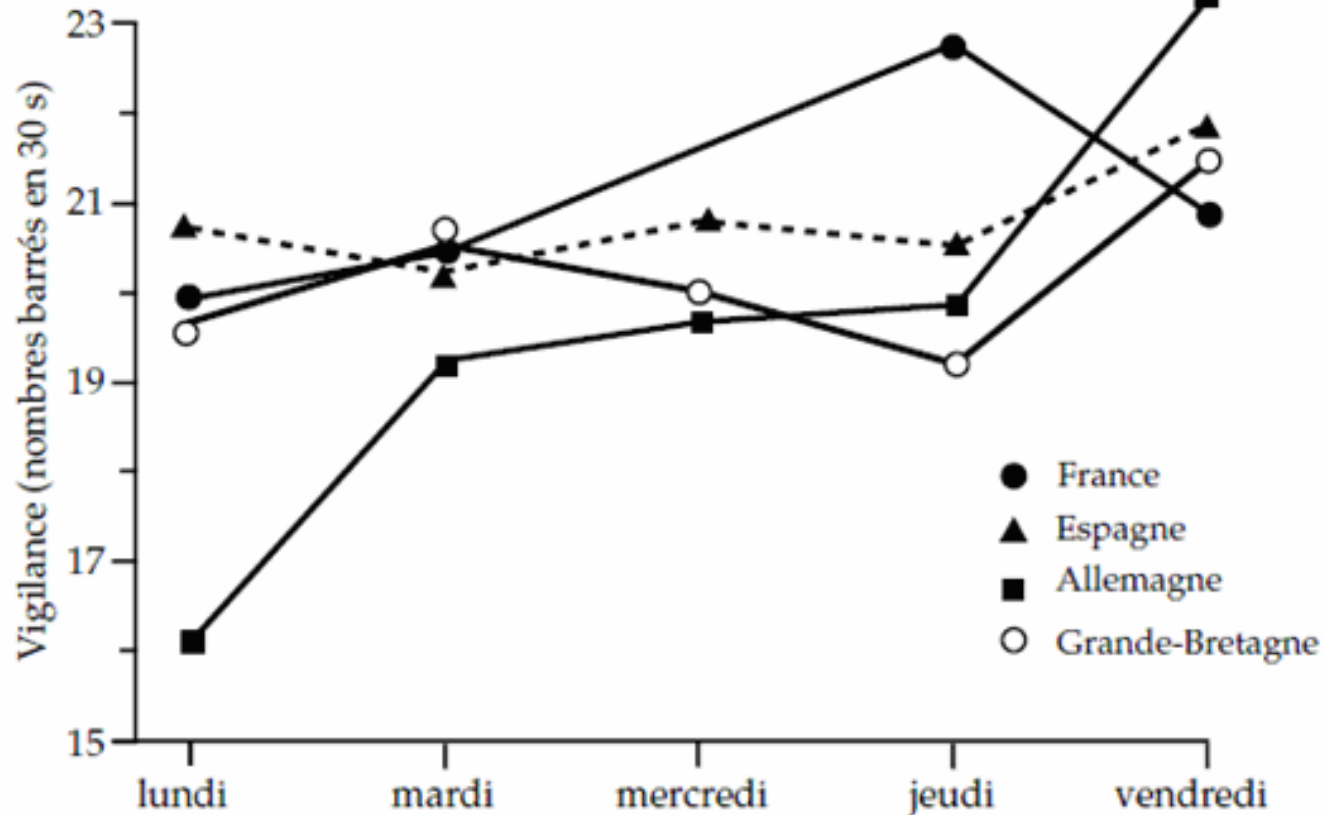


Figure 4.5 : Fluctuations hebdomadaires des niveaux de vigilance d'élèves européens de 6-7 ans (d'après Testu, 1994b)



Limites du scénario actuel



- La durée de travail quotidien est trop longue
- Les programmes ont des difficultés à être bouclés
- Manque d'assiduité des élèves pour les Aides Aux Apprentissages
- Difficulté de reprise suite au « break » du mercredi



Contraintes extérieures



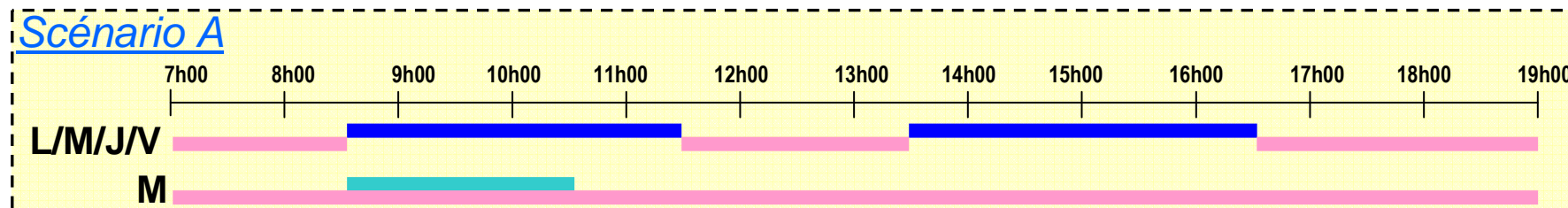
- Relation avec le périscolaire
 - Période de 16h00 à 17h00 difficile à gérer :
 - *Durée des convoys H.Bertin*
 - *Goûter*
 - *Étude surveillée*
 - *Aides Aux Apprentissages*
 - Période méridienne avec la gestion complexe du CLSH jusqu'à la terminaison de la construction à H.Bertin en 2011
- La disponibilité des parents à 16h00



Scénario A



- Fonctionnement actuel : 8 * ½ journées
- Jours scolaires : L/M/J/V
 - Matin : 8h30-11h30
 - AMidi : 13h30-16h30
- Aides Aux Apprentissages : M 8h30-10h30

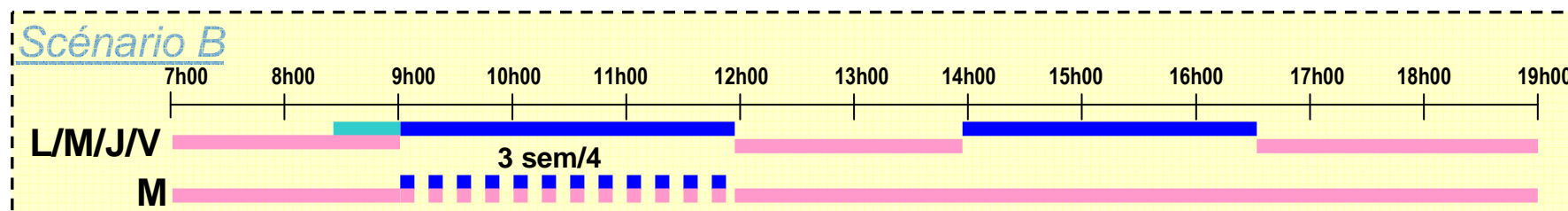




Scénario B



- Fonctionnement : 9 * ½ journées
- Jours scolaires : L/M/M/J/V
 - Matin : 9h00-12h00
 - AMidi : 14h00-16h30
 - Mercredi (3 semaines/4) : 9h00-12h00
- Aides Aux Apprentissages : L/M/J/V 8h30-9h00

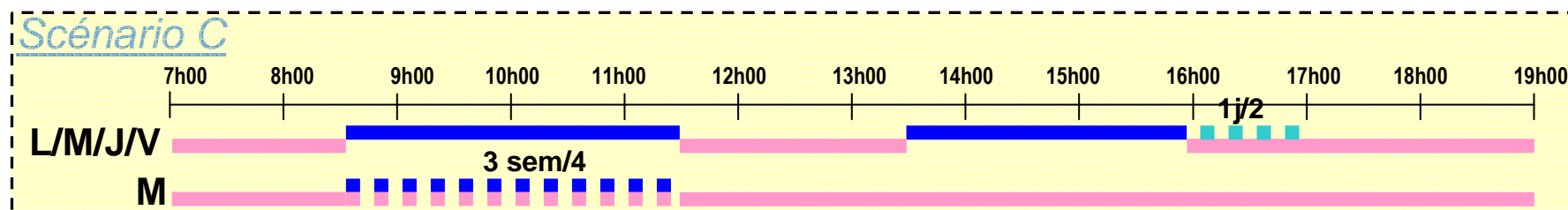




Scénario C



- Fonctionnement : 9 * ½ journées
- Jours scolaires : L/M/M/J/V
 - Matin : 8h30-11h30
 - AMidi : 13h30-16h00
 - Mercredi (3 semaines/4) : 8h30-11h30
- Aides Aux Apprentissages : M/J 16h00-17h00

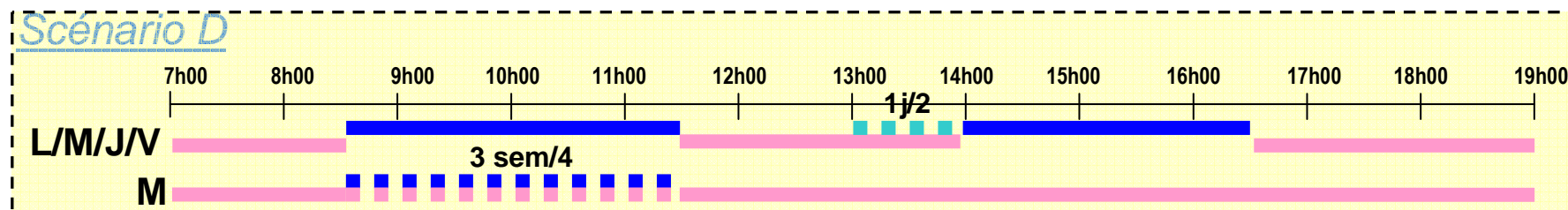




Scénario D



- Fonctionnement : 9 * 1/2 journées
- Jours scolaires : L/M/M/J/V
 - Matin : 8h30-11h30
 - AMidi : 14h00-16h30
 - Mercredi (3 semaines/4) : 8h30-11h30
- Aides Aux Apprentissages : M/J 13h00-14h00

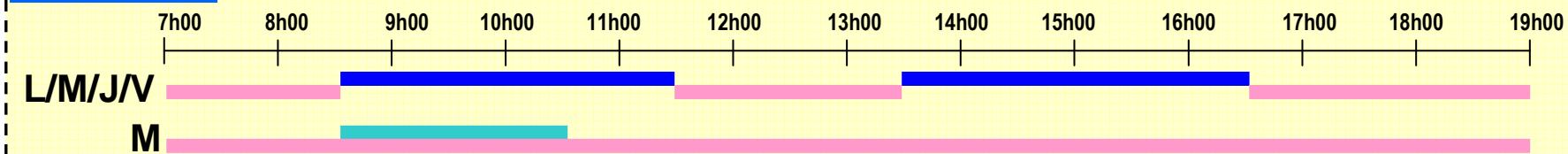




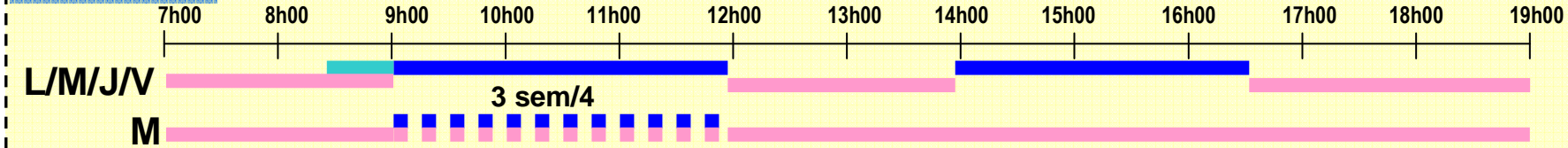
Comparatif des scénarios



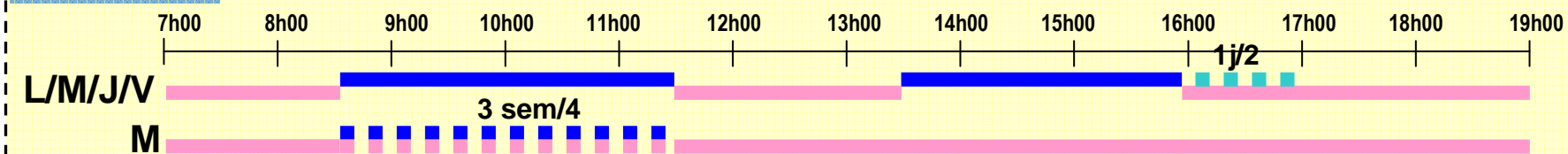
Scénario A



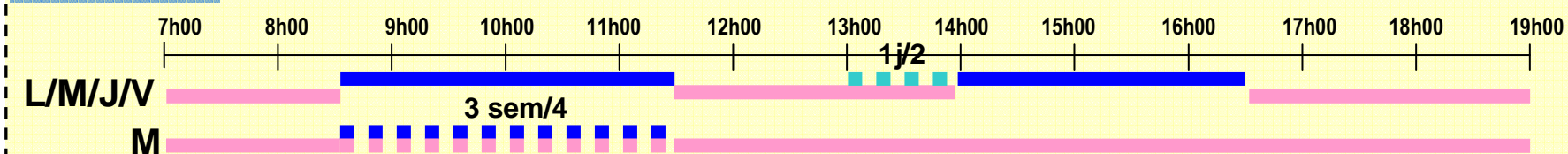
Scénario B



Scénario C



Scénario D



- █ Scolaire
- █ AAA
- █ Périscolaire, restau, loisirs

NOS_24/11/2009

L/M/J/V : lundi/mardi/jeudi/vendredi

M : mercredi



Conclusion



- Rappel du rôle de représentant des parents d'élève élus au Conseil d'École
 - *Réalisation du sondage/enquête*
- Planning :
 - *24/11, cette réunion d'information*
 - *Les parents d'élèves élus réalisent leur sondage*
 - *Mi décembre : Conseil d'École et vote pour un scénario*
 - *Mr Mauger transmet son avis à l'inspecteur d'Académie*
 - *Pour fin 2009, l'Inspecteur d'Académie prend sa décision*
 - *18/01/2010, début des inscriptions scolaires*